

Plan d'action cantonal 65+

En santé à tout âge



Kick off partenaires
4 février 2019



La fragilité & l'information

Le rôle de L'AROSS



Lancement du plan d'action des 65+

4 février 2019

Sylvie Le Bail (AROSS) – Daniel Prélaz (SCSP)



Plan

- La PMS
- L'AROSS
- Le concept de fragilité
- L'information



Contexte

- Vieillesse de la population, hausse du nombre de personnes âgées dépendantes.
- Planification médico-sociale (PMS), votation en mai 2012 par le Grand Conseil

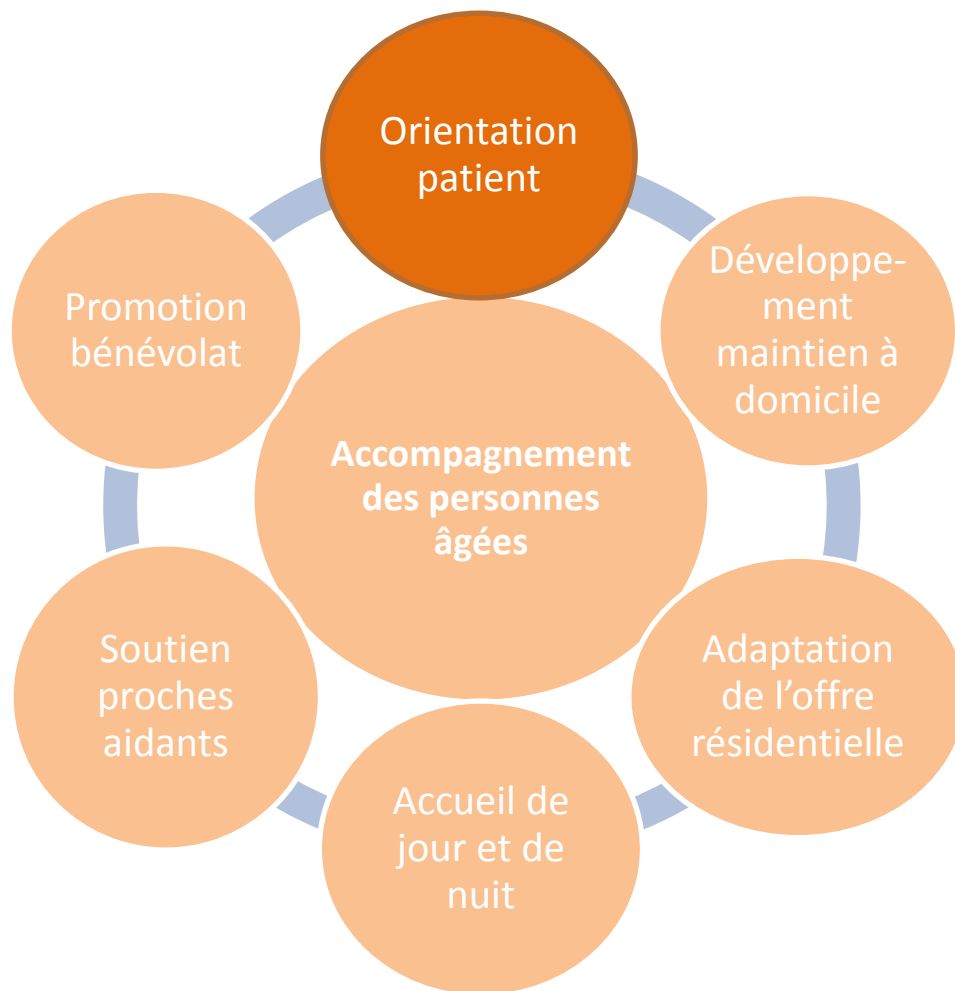
«Le Conseil d'Etat prend l'option de miser sur une bonne information des personnes âgées et une liberté de choix de celles-ci plutôt que sur une structure décisionnelle dotée de pouvoirs contraignants. Cette information est donnée dans le cadre d'entretiens auxquels participent les partenaires habituels du réseau qui sont certainement les meilleurs connaisseurs des conditions de vie de la personne concernée.

Le système choisi peut être assimilé à des entretiens d'orientation. Il s'agit de réunir des professionnels de santé autour d'une personne âgée confrontée à un choix de vie et de leur demander d'analyser la situation et de la conseiller. Les partenaires qui entourent la personne âgée sont eux-mêmes formés et bien au courant du fonctionnement du réseau de santé neuchâtelois.»

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi santé (LS) (Planification médico-sociale pour les personnes âgées) du 14 mars 2012, 12.013, p. 26



Planification médico- sociale



- Projet émanant des institutions dès déc. 2012. Présentation du rapport «Réseau et entretiens d'orientation», validé par le COPIL PMS en juin 2014.

«Les partenaires reconnaissent aujourd'hui un besoin en termes d'amélioration de l'orientation et du flux des patients entre les différents partenaires. L'organisation actuelle du système socio-sanitaire du canton ne peut plus répondre de manière satisfaisante aux besoins d'une population vieillissante qui nécessite une coordination et une continuité des soins optimales.

Le rapport va au-delà de l'objectif du départ en préconisant la création d'une plateforme d'orientation suprainsitutionnelle. Celle-ci est basée sur un concept de détection de la fragilité, la coordination des acteurs, la mise en place d'actions de prévention et l'orientation de la personne âgée dans le réseau sanitaire et social par le biais des entretiens.»



Les missions de l'AROSS

✓ Informer

✓ Orienter

✓ Accompagner



Un projet pilote partenarial

- Un projet qui s'inscrit dans la LS, art. 83.c
- Création de l'Association au printemps 2015 par les principaux partenaires du domaine santé social



Membres du comité

Les membres du comité de l'association :

- Président : Yves Kühne
- Bader Gabriel : NOMAD
- Delay Jean-Luc : ANIPPA – ANEDEP
- Fehr Priscille : PSAJ
- Garnier Emmanuelle / Fernanda Santos : CNP
- Glassey Perrenoud Francine : MFN – SNM
- Haussener Christelle : ASI
- Jeanneret Sandra : HNE
- Mairy Frédéric : Communes du Val-de-Travers
- Mangeat Claudine : ANEMPA
- Pulfer Gérard : Communes du Locle et des Brenets
- Strub Olivier : CIGES
- Grosclaude Yves : SCSP invité permanent



Projet-pilote

- Projet pilote dès 1.1.2016 dans la région du Locle et des Brenets
- Extensions dans le Val de Travers dès 1.9.2017
- Evaluation externe par l'IUMSP et interne par l'AROSS



Evaluation et suite du projet l'AROSS

- Ajustements selon rapport IUMSP
 - Clarification des objectifs, missions et prestations de l'AROSS
 - Formaliser le rôle de coordination de l'AROSS dans le réseau socio-sanitaire
 - Sous le pilotage du SCSP, élaboration ou révision des procédures de collaboration
- Validation par le Département des Finances et de la Santé (communiqué de presse du 3 juillet 2018)



Syndrome de fragilité

Approche biomédicale développée par des gériatres fin des années 80 :

- ✓ Fragilisation musculaire – sarcopénie
- ✓ Les personnes âgées fragiles ont un risque élevé de dépendance
- ✓ Syndrome précédant la dépendance
- ✓ Consensus sur l'intérêt et la nécessité d'agir pour détecter les personnes âgées fragiles
- ✓ Néanmoins définition non consensuelle
- ✓ La fragilité est un état potentiellement réversible
- ✓ La prévention de la dépendance représente un enjeu majeur de santé publique
- ✓ notion à la fois plastique (plusieurs approches) et normative (« bien vieillir »)



Syndrome de fragilité

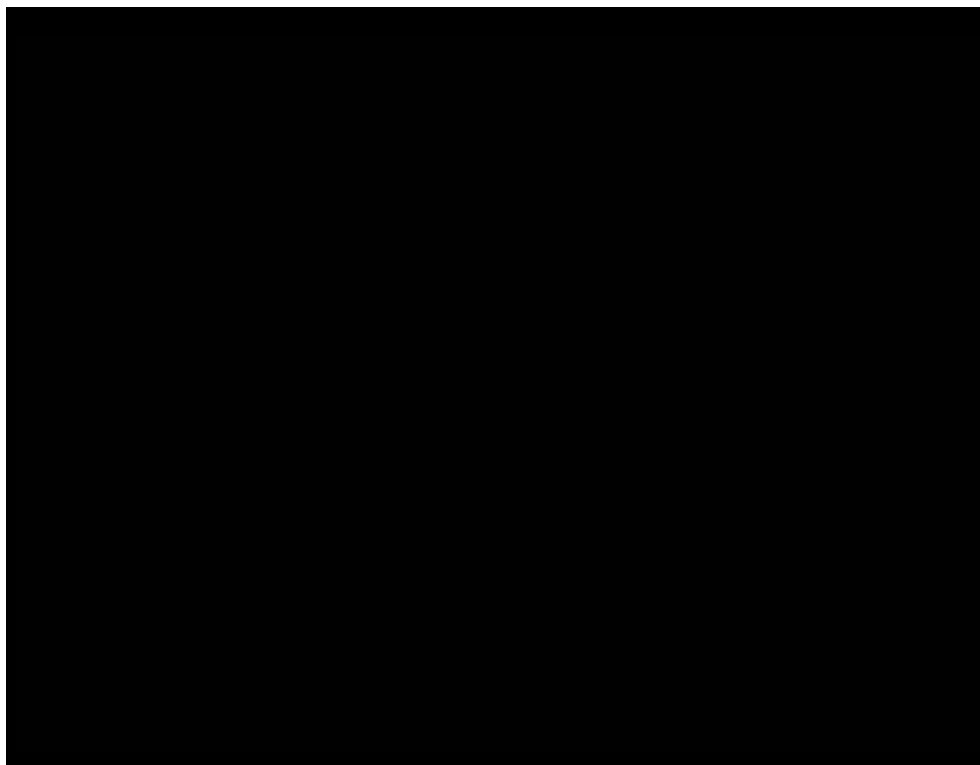
Le rapport mondial sur le vieillissement et la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'est doté d'une définition officielle : la fragilité serait « un déclin progressif et lié à l'âge des systèmes physiologiques, ayant pour résultat de moindres réserves de capacité intrinsèque, conférant une vulnérabilité extrême au stress, augmentant le risque de survenue d'un ensemble de résultats de santé négatifs » (World Health Organization – WHO, 2015, p. 63).



Source : [Hugo Bertillot](#) et [Marie-Aline Bloch](#) Quand la « fragilité » des personnes âgées devient un motif d'action publique Dans [Revue française des affaires sociales 2016/4](#), pages 107 à 128

Syndrome de fragilité

[spot video fragilite.mp4](#)



La fragilité : autres approches

Approches sociales :

vulnérabilité : c'est-à-dire vue selon une précarité économique, matérielle, physique et/ou psychologique. Approche plus globale.

Approches populationnelles :

La fragilité est alors appréhendée comme un problème de santé publique à la fois épidémiologique et économique.

« Ce cadrage systémique est important, car il permet à la fragilité de n'être plus seulement l'affaire des professionnels de la gériatrie ou des travailleurs sociaux, mais de devenir un enjeu-clé de l'organisation et du financement du système de santé. La fragilité devient ainsi un motif d'action publique. »



Source : [Hugo Bertillot](#) et [Marie-Aline Bloch](#) Quand la « fragilité » des personnes âgées devient un motif d'action publique Dans [Revue française des affaires sociales 2016/4](#), pages 107 à 128

Outils de repérage de la fragilité

Grille de repérage de la fragilité du gérontopôle de Toulouse, labélisée en 2013 par la HAS, repérage lors de la consultation du médecin de famille pour une orientation éventuelle vers une consultation gériatrique (6 critères).

Grille SEGA-A, adaptation d'un outil Belge, version modifiée pour le domicile, validée (13 critères).

FRAGIRE : outil de détection et d'évaluation des fragilités des personnes âgées en GIR 5 et 6 (profils de dépendance)

....

Risque : multiplicité des outils



Grille gérontopole de Toulouse

Est-ce que la personne vit seule?

A-t-elle perdu involontairement du poids pendant les derniers 3 mois ?

Se sent-elle plus fatiguée depuis moins de 3 mois ?

A-t-elle plus de peine à sortir de chez elle, que par le passé ?

Se plaint-elle de problèmes de mémoire ?

Est-ce que sa vitesse de marche est supérieure à 4 secondes pour parcourir 4 mètres ?



* Grille du gérontopole de Toulouse, inspirée des travaux de Linda Fried

Grille SEGA A

Volet A	0	1	2	score
Age	< ou = 74 ans	Entre 75 et 84 ans	> 85 ans	
Provenance	Domicile	Domicile avec aide prof	EMS court ou long séjour	
Médicament	< ou = 3	4 à 5	> ou = à 6	
Humeur	Normale	Parfois anxieux ou triste	Déprimé	
Perception de sa santé	Meilleure santé	santé équivalente	moins bonne santé	
chute dans les 6 derniers mois	aucune chute	une chute sans gravité	chute(s) multiple(s) ou compliquée(s)	
Nutrition	Poids stable apparence normale	Perte d'appétit nette depuis 15 jours ou perte de poids (3 kg en 3 mois)	Dénutrition franche	
Maladies associées	Absence de maladie connue et traitée	1 à 3 maladies	plus de 3 maladies	
AIVQ	Indépendance	aide partielle	incapacité	
Mobilité	Indépendance	soutien	incapacité	
Continence	continence	incontinence occasionnelle	incontinence permanente	
Prise des repas	Indépendance	Aide ponctuelle	Assistance complète	
Fonctions cognitives	Normales	Peu altérées	Très altérés (confusion aigüe, démence)	
total / 26				0
Score < ou = 8 robuste Score entre 9 et 11 : pré-fragile Score > 12 fragile				



L'information : les étapes

Mise à disposition et gestion de l'information :

- Le relevé et la validation des besoins ;
- Les objectifs de la communication afin de cibler le contenu et éviter des informations non pertinentes ;
- La provenance et la fiabilité de l'information ;
- L'inventaire ;
- Le classement ;
- Le support nécessaire à la communication ;
- La mise à jour (nouvelles informations, délai de revision, suppression)



Les outils de l'AROSS

[F- prestations débarras déchets.docx](#)



[F identité Croix rouge NE 20150610.docx](#)



Les coordonnées de l'AROSS

Vos interlocuteurs

- Du lundi au vendredi
08h00 – 12h15
13h30 – 17h30
- Téléphone 058 717 88 90
- Fax : 032.967.49.49
- Mail : info@aross-ne.ch
- Internet : www.aross-ne.ch

Coordinateurs

- Virginie Chaffat
- Claudia Grünenfelder
- Julie Jeanrenaud
- Eric Simonin
- Sylvia Veuve

Administration

- Sylvie le Bail
- Nadia Girardot
- Adelina Musshabanaj



Merci de votre attention

